



*Délégation Nationale  
FO LCL*

## **Lettre ouverte**

**Madame Anne Broches  
Directeur des Ressources Humaines  
LCL  
19 Bld des Italiens  
75002 Paris**

**Objet : Accord en faveur de l'emploi des seniors**

Paris, le 22 septembre 2009.

Madame le Directeur,

**9 millions d'euros par an**, c'est la taxe que devra acquitter LCL si un accord en faveur de l'emploi des seniors n'est pas mis en place.

En effet, comme vous n'êtes pas sans le savoir, un décret du 20 mai 2009 contraint les employeurs d'au moins 50 salariés à conclure un tel accord avant le 31 décembre 2009 sous peine d'être sanctionnés financièrement à hauteur de 1% des rémunérations ou gains divers versés aux salariés.

Ainsi, si un tel accord était signé avec les organisations syndicales, il en résulterait pour LCL, une « économie » du même montant.

Afin de marquer très concrètement la considération de LCL envers ses salariés arrivés en seconde partie de carrière, **FO LCL** considère qu'il serait légitime que cette somme leur bénéficie :

- en leur allouant autant de promotions et augmentations de salaire que les autres générations, ce qui n'est pas le cas actuellement,
- en leur proposant des postes « allégés » ou spécifiques afin de leur permettre de transmettre aux plus jeunes, expérience et savoir-faire tout en rémunérant cette transmission,
- en répondant favorablement à ceux qui souhaitent prolonger partiellement leur présence dans l'entreprise (temps partiels aidés, retraites progressives, ...).

Inciter les seniors à rester et s'investir dans l'entreprise est un défi délicat pour LCL, banque qui a développé durant des années la culture du départ anticipé, malheureusement bien compromis aujourd'hui par une taxation très lourde. Changer les mentalités nécessite des mesures concrètes et conséquentes.

Toutes les organisations syndicales doivent mesurer l'impact de leur signature éventuelle.

Mais nous ne doutons pas un instant que LCL mettra un point d'honneur à redistribuer 9 millions aux salariés plutôt que les reverser sans contrepartie à l'Etat.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et espérant une prompte réponse, je vous prie de recevoir, Madame le Directeur, mes salutations respectueuses.

**Philippe KERNIVINEN**  
Délégué National **FO LCL**